

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
2 septembre 2021
n° 29 / 7918^e
pages 1537 à 1584

CHRONIQUE / Agression sexuelle

Commentaire de la loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste

> Claudia Ghica-Lemarchand

ÉDITORIAL

1537 En voilà assez!, *Philippe Jestaz*

ACTUALITÉS

- 1540 Séquestration (libération volontaire): cessation de la surveillance de la victime
- 1541 Terrorisme et renseignement: publication de la loi après invalidation partielle
- 1543 Principes de la République (respect): publication de la loi après invalidation partielle
- 1544 Pollution de l'air (réduction): condamnation de l'État au paiement d'une astreinte
- 1545 Dérèglement climatique (lutte): publication de la loi après validation pour l'essentiel
- 1547 Bioéthique: publication de la loi après validation
- 1548 Crise sanitaire (gestion): publication de la loi après invalidation partielle

POINT DE VUE

- 1549 Affaire de « l'agent orange »: les juges français peuvent-ils juger des sociétés commerciales étrangères pour écocide de guerre?, *Bernard Haftel*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1564 **Panorama**: Procédure pénale, *Jean-Baptiste Perrier*
- 1574 **Notes**: L'unité contractuelle de la promesse et de la vente,
note sous Civ. 3^e, 23 juin 2021, *Léa Molina*
- 1579 L'assemblée de SARL (poussant le gérant) hors les murs,
note sous Com. 31 mars 2021, par *Matthieu Zolomian*

ENTRETIEN

- 1584 *Laura Pignatell* – La mission « flash » sur l'application de l'article 122-1 du code pénal

DALLOZ

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dallosz.fr

PRÉSIDENTE,
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dallosz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2021

Éditions Dallosz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Philippe Jestaz

1537 En voilà assez!



ACTUALITÉS

1540

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Séquestration (libération volontaire): cessation de la surveillance de la victime, *Crim.* 11 août 2021

Terrorisme et renseignement: publication de la loi après invalidation partielle, *Cons. const.*, 30 juill. 2021

Procédure pénale

Mise en examen (droits de la défense): mention de l'information au procès-verbal, *Crim.* 28 juill. 2021

Mandat d'arrêt européen (exécution): portée d'une éventuelle irresponsabilité pénale, *Crim.* 11 août 2021

1543

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Principes de la République (respect): publication de la loi après invalidation partielle, *Cons. const.*, 13 août 2021

Environnement

Pollution de l'air (réduction): condamnation de l'État au paiement d'une astreinte, *CE* 4 août 2021

Dérèglement climatique (lutte): publication de la loi après validation pour l'essentiel, *Cons. const.*, 13 août 2021

Chasse (capture d'oiseaux): annulation d'autorisations de chasser plusieurs espèces, *CE* 6 août 2021

Santé publique

Bioéthique: publication de la loi après validation, *Cons. const.*, 29 juill. 2021

Crise sanitaire (gestion): publication de la loi après invalidation partielle, *Cons. const.*, 5 août 2021

POINT DE VUE

1549

Affaire de « l'agent orange » : les juges français peuvent-ils juger des sociétés commerciales étrangères pour écocide de guerre ?
par Bernard Haftel

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1552

Commentaire de la loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste
par Claudia Ghica-Lemarchand

NOTES

1574

L'unité contractuelle de la promesse et de la vente,
note sous Civ. 3^e, 23 juin 2021
par Léa Molina

1579

L'assemblée de SARL (poussant le gérant) hors les murs,
note sous Com. 31 mars 2021
par Matthieu Zolomian

PANORAMA

1564

Procédure pénale
juillet 2020 – juin 2021
par Jean-Baptiste Perrier

ENTRETIEN

1584

Laura Pignatel – La mission « flash » sur l'application de l'article 122-1 du code pénal

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).

*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr